

Hebdo Canada

Volume 2, N° 33

le 14 août 1974



Ottawa, Canada.

M. Trudeau remanie le Conseil des ministres, 1

Le Canada est l'hôte du Festival international de la jeunesse, 1

Accord Canada-Québec sur la formation de la main-d'oeuvre, 2

Contrôle sur les exportations de monnaie canadienne, 2

Les jeunes font la joie des plus vieux, 3

Discussion sur le flétan du Pacifique-Nord, 4

Recherches en vue de sauver des nouveau-nés, 4

Mesures d'urgence anti-pollution, 5

Les femmes dans les Forces armées canadiennes, 5

Mise au point d'un nouveau haut fourneau perfectionné, 6

M. Trudeau remanie le Conseil des ministres

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a rendu publique, le 8 août, la composition du nouveau Conseil des ministres du Canada:

M. Mitchell Sharp, Président du Conseil privé (ci-devant Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Allan MacEachen, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (ci-devant Président du Conseil privé.

M. Charles Drury, Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics (ci-devant Président du Conseil du Trésor).

M. Jean Marchand, Ministre des Transports.

M. John N. Turner, Ministre des Finances.

M. Jean Chrétien, Président du Conseil du Trésor (ci-devant ministre des Affaires indiennes et du Nord).

M. Bryce Mackasey, Ministre des Postes (nouvelle nomination).

M. Donald Macdonald, Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. John Munro, Ministre du Travail.

M. Gérard Pelletier, Ministre des Communications.

M. Ronald Basford, Ministre du Revenu national (ci-devant ministre d'État chargé des Affaires urbaines).

M. Donald Jamieson, Ministre de l'Expansion économique régionale.

M. Robert Andras, Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

M. James A. Richardson, Ministre de la Défense nationale.

M. Otto Lang, Ministre de la Justice et Procureur général du Canada.

M. Jean-Pierre Goyer, Ministre des Approvisionnements et Services et Receveur général du Canada.

M. Alastair W. Gillespie, Ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Eugene Whelan, Ministre de l'Agriculture.

M. Warren Allmand, Solliciteur général du Canada.

M. J. Hugh Faulkner, Secrétaire d'État.

M. André Ouellet, Ministre de la Consommation et des Corporations (ci-devant ministre des postes).

M. Daniel J. MacDonald, Ministre des Affaires des anciens combattants.

M. Marc Lalonde, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Mme Jeanne Sauvé, Ministre de l'Environnement (ci-devant ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie).

M. Raymond J. Perrault, Leader du gouvernement au Sénat (nouvelle nomination).

M. Barnett J. Danson, Ministre d'État chargé des Affaires urbaines (nouvelle nomination).

M. J. Judd Buchanan, Ministre des Affaires indiennes et du Nord (nouvelle nomination).

M. Roméo LeBlanc, Ministre d'État (Pêcheries) (nouvelle nomination).

Le Canada est l'hôte du Festival international de la jeunesse

Le ministère des Affaires extérieures, le Secrétariat d'État ainsi que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont fait connaître récemment la nature et l'étendue de la participation canadienne aux manifestations culturelles et sportives du Festival international de la jeunesse qui se tiendra à Québec du 13 au 24 août. La mise sur pied de la participation canadienne a été rendue possible grâce aux efforts conjoints de ces trois ministères et des autorités provinciales concernées. Créé par l'Agence de Coopération

culturelle et technique, le Festival accueillera plus de 2,000 jeunes en provenance de 25 pays francophones. Le Canada en est le premier pays hôte. La réalisation du Festival en territoire canadien est l'aboutissement d'une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. Un concours actif a de plus été apporté par les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba qui font également partie des délégations canadiennes aux réunions des organes de l'Agence.

Manifestation originale destinée à mettre en valeur les caractères particuliers à l'ensemble des pays membres de l'Agence, le Festival s'efforcera d'illustrer la richesse et la diversité des cultures propres à ces pays et servira de lieu de rencontre entre jeunes de cultures différentes, unis cependant par l'usage de la langue française.

Soirée canadienne

Une soirée canadienne, coordonnée par le Secrétariat d'État, sera présentée le 18 août et réunira quelque 25 artistes sur la grande scène extérieure des Plaines d'Abraham, au milieu de ce vaste et magnifique décor naturel qui surplombe le fleuve St-Laurent. Des chanteurs-compositeurs, folkloristes, danseurs, instrumentistes, mimes et gigueurs viendront des principales régions du Canada pour traduire en musique quelques pages de l'histoire du Canada français.

Le thème: "La fête à l'auberge Joli-fou", s'inspire du tableau original du peintre canadien réputé, Cornelius Krieghoff.

En plus d'expositions et de spectacles habituels, l'occasion sera offerte à de jeunes artistes de créer des oeuvres nouvelles. Ainsi huit ateliers (travail du bois, travail des métaux, vannerie, poterie, tissage, peinture, gravure et sculpture) permettront à des artistes de pays différents de produire une oeuvre collective. Des troupes constituées de chaque pays apporteront une couleur particulière aux manifestations théâtrales. Le programme en outre retient une place importante à la poésie, la musique, le cinéma et l'environnement.

Événements sportifs

Du côté sportif, les organisateurs ont eu le souci de marier l'expression sportive au contexte culturel. Le Festival présentera des jeux traditionnels qui normalement ne font pas partie des rencontres sportives internationales. C'est ainsi qu'en plus des disciplines olympiques telles que l'athlétisme et le volley-ball, des jeux pratiqués dans certaines régions sont inscrits au programme. Les pays africains, entre autres, démontreront la lutte casamançaise et tchadienne, la danse des échassiers, et le jet de lances sur cibles mobiles. Pour sa part, le Canada a choisi la crosse comme discipline de démonstration. Le volet sportif de la

délégation canadienne comptera au total 145 participants.

L'organisation matérielle du Festival a été confiée à la Société d'accueil du Festival international de la jeunesse, société privée à but non lucratif instituée en juin 1973 et financée par une contribution de \$900,000 du gouvernement fédéral et de \$500,000 du gouvernement du Québec.

Accord Canada-Québec sur la formation de la main-d'oeuvre

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada, M. Robert Andras et le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, M. Jean Cournoyer, viennent d'annoncer la signature d'un accord Canada-Québec dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre.

Le nouvel accord remplacera une entente signée par les deux gouvernements en 1967. Son objectif est de renforcer les liens de coopération entre les divers services gouvernementaux du Canada comme du Québec, dont l'action conjuguée vise à fournir à la main-d'oeuvre québécoise des programmes de formation de mieux en mieux adaptés aux besoins de son économie en expansion.

Le nouvel accord met l'accent sur le développement de mécanismes administratifs plus flexibles dont les travailleurs, l'industrie et l'économie devraient bénéficier au cours des deux années qui viennent.

Les adultes inscrits sous l'égide du Programme de formation de la Main-d'oeuvre du Canada à des cours de formation et de recyclage offerts par les collèges, les écoles secondaires et les Centres de formation professionnelle du Québec bénéficieront désormais d'une gamme plus étendue de services de tests et d'orientation.

Le rôle du Comité fédéral-provincial de la Main-d'oeuvre a été élargi pour inclure l'établissement des priorités requises pour que les fonds du Programme de formation industrielle constituent à l'avenir un appui direct aux stratégies de développement industriel établies par les deux gouvernements.

Pour empêcher qu'un accroissement possible des coûts de la formation ne vienne réduire le nombre des béné-

ficiaires du programme pour la deuxième année du contrat, le Gouvernement fédéral a accepté d'inclure au contrat une méthode d'indexation du budget global. Au-delà de cet investissement minimum, déjà protégé par l'indexation, les deux gouvernements conviennent en outre d'étudier ensemble les divers facteurs susceptibles de justifier un accroissement supplémentaire du budget, si les besoins du marché du travail le justifient et que les priorités gouvernementales permettent un tel accroissement.

Le nouvel accord Canada-Québec repose sur la Loi de la formation professionnelle des adultes votée en 1967 par le Parlement fédéral et instituant le Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada. Toutes les provinces canadiennes, de même que les Territoires ont été invités à remplacer l'accord bilatéral de 1967 par une entente du type de celle qui vient d'être conclue entre Québec et Ottawa.

Contrôle sur les exportations de monnaie canadienne

Les exportations de pièces de monnaie canadienne d'un cent, en bronze, destinées à tous les pays, y compris les États-Unis, sont désormais soumises à un contrôle, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie.

Le ministre a indiqué que ce contrôle était devenu nécessaire pour faire face à une pénurie possible de ce genre de monnaie dans les transactions au Canada, situation qui pourrait résulter de mouvements anormaux de cette monnaie dans les échanges suite à une action prise par les États-Unis. Il a ajouté que l'intention de ce contrôle n'était pas d'intervenir dans les expéditions commerciales normales de cette monnaie. D'ailleurs, on pourra obtenir des licences d'exportation pour de telles expéditions.

Une licence générale permettra également d'exporter vers tous les pays, sauf la Rhodésie, des pièces de monnaie d'un cent, en bronze, dont la valeur totale n'excédera pas un dollar, ou des pièces d'un cent, en bronze, des séries émises par la Monnaie royale canadienne, mais qui ne sont pas en circulation.

Les jeunes font la joie des plus vieux

Tous les lundis après-midi, les élèves de cinquième année à l'école Holy Family de Toronto se rendent avec leur institutrice, Mlle Carole Flynn, à l'immeuble de la Société d'habitation de l'Ontario, sis avenue Dunn, pour y divertir les occupants du troisième âge. Dans le cadre de ce programme lancé en février dernier, ces occupants peuvent assister à des danses folkloriques, écouter des chants et des airs interprétés à la guitare et

même prendre le thé et déguster des petits biscuits, offerts gracieusement par les jeunes "exécutants". Les

élèves qui animent ce programme paient de leur poche les rafraîchissements qu'ils offrent à leur auditoire.



Discussion sur le flétan du Pacifique-Nord

Des spécialistes de la pêche du Canada, des États-Unis et de l'URSS se sont réunis la semaine dernière à Halifax pour traiter des problèmes de conservation des stocks de flétan du Pacifique dans la partie est de la mer de Béring et dans le golfe d'Alaska.

La réunion a été convoquée à la demande du Canada par suite des préoccupations qui existent au Canada et aux États-Unis au sujet des graves diminutions de flétan dans la partie est du Pacifique-Nord, lesquelles ont amené des réductions des contingents des palangriers nord-américains.

Le Canada et les États-Unis pêchent le flétan à la palangre dans la partie est de la mer de Béring et dans le golfe d'Alaska. Plusieurs pays, dont l'URSS et le Japon, pêchent activement au chalut dans ces mêmes zones, mais leurs efforts visent presque exclusivement des espèces autres que le flétan.

Des biologistes de la Commission internationale du flétan du Pacifique ont fourni des données sur les tendances récentes des prises de flétan et sur la quantité de flétan entrant dans les prises d'autres espèces par les flottilles de pêche lointaine. Les représentants du Canada et des États-Unis ont présenté des propositions à l'URSS en vue de réduire les prises accidentelles de flétan par les chalutiers soviétiques. Ces propositions comptaient les mesures adoptées volontairement par le Gouvernement du Japon en janvier 1974 relativement à la mer de Béring, et que le Canada et les États-Unis jugent applicables à l'URSS, ainsi que de nouvelles mesures visant à réduire les prises accidentelles de flétan dans le golfe d'Alaska. Les représentants du Canada et des États-Unis ont loué le Japon pour les mesures qu'il a déjà prises volontairement à cet égard.

Entente pour l'étude des problèmes
D'après les représentants du Canada et des États-Unis, les prises relativement petites de flétan mêlées aux très grandes prises d'autres espèces par les chalutiers contribuent à la baisse des stocks de flétan. Les Soviétiques ont exprimé l'avis que leurs prises accidentelles étaient trop petites pour avoir touché gravement les stocks et que les mesures proposées par le

Canada et les États-Unis occasionneraient des pertes importantes d'autres poissons par la flottille soviétique. Cependant, l'Union soviétique a compris le problème des pêcheurs nord-américains, et s'est dite prête à étudier les documents scientifiques présentés et à considérer sérieusement les mesures de conservation proposées par le Canada et les États-Unis. Les représentants de l'URSS ont convenu de recommander aux autorités soviétiques compétentes que des scientifiques de leur pays et des États-Unis collaborent au cours de la saison qui vient à un programme de recherche sur le problème dans le cadre d'un accord sur les pêches qui existe déjà entre les deux pays. Une telle recherche en collaboration comprendrait le rassemblement de données par des scientifiques placés à bord de bateaux soviétiques, y compris les chalutiers commerciaux.

On s'attend à ce que d'autres discussions concernant les mesures de conservation aient lieu dans les prochains six mois.

Recherches en vue de sauver des nouveau-nés

Avec l'aide du Gouvernement fédéral et du corps médical, M. Gordon W. Wood, un chimiste de l'Université de Windsor en Ontario, fait actuellement des recherches en vue d'aider à sauver les nouveau-nés, en particulier les prématurés, qui présentent des difficultés respiratoires.

Si ses poumons ne sont pas assez développés, un bébé peut souffrir de troubles respiratoires désignés sous le nom de maladie des membranes hyalines.

De telles complications causent chaque année, au Canada, la mort d'au moins 2,000 bébés, et un grand nombre de ceux qui survivent sont gravement affectés durant les premiers jours.

Un problème important auquel les gynécologues font face lorsqu'ils doivent décider de procéder ou non à une césarienne et de faire ainsi naître l'enfant prématurément, c'est de déterminer si les poumons du fœtus sont assez développés ou s'il y a risque de maladie des membranes hyalines.

La situation se complique davantage lorsque le fœtus présente d'autres

problèmes qui rendent l'opération souhaitable. Il appartient alors au médecin de juger du moment où le bébé aura le plus de chances de survivre; plus le médecin disposera de données, meilleure sera sa décision.

C'est justement pour en arriver à déterminer de façon plus précise la capacité des poumons d'un fœtus que M. Wood travaille, de concert avec le docteur Gordon M. Jasey, chef du service d'obstétrique au *Grace Hospital*, et, par l'entremise de ce dernier, avec d'autres gynécologues de Windsor.

La composition chimique du liquide amniotique qui entoure le fœtus est une indication de la capacité des poumons du bébé. Ce liquide contient certaines molécules, les phospholipides, qui sont essentielles au fonctionnement des poumons. Les phospholipides se composent d'une partie polaire (liquide aqueux) et d'une partie non polaire (ayant la consistance de l'huile). L'importance de leur rôle dans les poumons vient du fait que, par leur caractère ambivalent, ces molécules exercent une influence importante sur les surfaces des poumons où l'oxygène est absorbé dans le sang.

Jusqu'à récemment, il était impossible d'effectuer une analyse spécifique de ces molécules sans qu'elles ne se décomposent. Cependant la mise au point d'une nouvelle technique, appelée spectrométrie de masse à désorption de champ, permet maintenant d'effectuer une telle analyse.

Le département de chimie et M. Wood obtenaient récemment l'instrument nécessaire à ce genre d'analyse et, le mois dernier, ils recevaient une subvention de \$32,000 du ministère canadien de la Santé et du Bien-être social pour leur permettre d'entreprendre leurs recherches.

Les gynécologues de Windsor font le nécessaire pour fournir les spécimens et, par l'entremise du docteur Jasey, se consulter sur les résultats. M. Wood et le docteur Jasey ne prévoient pas que cette analyse devienne un test, la technique étant trop complexe pour être intégrée au fonctionnement normal d'un hôpital. Ils espèrent cependant obtenir des données qui leur permettront de mettre au point un test relativement simple à l'intention des hôpitaux afin d'aider à réduire la mortalité infantile causée par les complications pulmonaires au moment de la naissance.

Mesures d'urgence anti-pollution

“Le Canada est en train de développer le système informatique en liaison directe probablement le plus complet au monde en ce qui a trait à la gestion relative aux mesures d'urgence anti-pollution” a déclaré le sous-ministre fédéral de l'Environnement, M. R.F. Shaw.

En annonçant la création de ce nouveau système coopératif fédéral, provincial et industriel, M. Shaw a observé qu'il était inévitable qu'il se produise de plus fréquents et plus importants déversements de pétrole et de substances dangereuses, à moins que les méthodes de prévention ne soient améliorées.

“Grâce à ce nouveau système, maintenant en place, nous sommes capables de remédier plus rapidement et plus efficacement à ce genre d'accidents et d'analyser les mesures correctives employées dans le passé pour en tirer le meilleur parti dans l'avenir” a ajouté le sous-ministre.

Ce système unique en son genre a été élaboré par la Direction des interventions d'urgence, d'Environnement Canada, de qui relève la coordination des mesures entreprises par le Fédéral pour remédier aux accidents qui se produisent dans l'environnement.

Le dispositif le plus récent permettant de remédier à de telles situations consiste en une mallette contenant un poste terminal d'ordinateur et pesant 22 livres. Au moyen d'un téléphone, on peut accéder aux ordinateurs éloignés contenant les systèmes de gestion relative aux mesures d'urgence anti-pollution. Ces systèmes comprennent plus de 200,000 références puisées dans la documentation scientifique, des détails sur l'emplacement et les possibilités des dispositifs spéciaux de lutte, des renseignements permettant de reconnaître et de traiter en toute sécurité une fuite de produits chimiques inconnus, et des fiches portant sur des déversements antérieurs.

La création du Système s'est faite sous l'égide d'Environnement Canada, en coopération étroite avec 11 compagnies pétrolières importantes, membres de l'association des producteurs de pétrole pour la conservation de l'environnement, et avec le ministère des Transports. Appelé NEELS, c'est-à-dire *National Emergency Equipment Locator System* et servant à déterminer

l'emplacement du matériel d'urgence au Canada, ce système est l'oeuvre de *I.P. Sharp Associates* (une maison qui se spécialise dans les systèmes d'ordinateurs et qui a son siège social à Toronto). Il permet de déterminer l'emplacement du matériel et des dispositifs anti-déversement les plus rapprochés du lieu de l'accident et d'en connaître la description. Une fois le type de matériel nécessaire identifié, l'ordinateur donne non seulement le nom et l'adresse de la compagnie la plus rapprochée, mais aussi le numéro de téléphone et le nom de la personne à appeler.

I.P. Sharp garde cet inventaire national du matériel gouvernemental et industriel anti-déversement et fournit des lignes téléphoniques libres reliant les principales agglomérations urbaines avec l'ordinateur de Toronto.

L'ordinateur est aussi relié au Système NATES d'analyse nationale des tendances des interventions d'urgence (*National Analysis of Trends in Emergencies System*). Le responsable des mesures à entreprendre qui se trouve sur les lieux d'un déversement peut consulter les fiches du système NATES pour voir comment on a déjà traité les cas semblables. Le système peut aussi servir à analyser les déversements antérieurs en vue de prévenir les déversements ultérieurs ou d'y remédier de meilleure façon. Environnement Canada, le ministère des Transports et le ministère ontarien de l'Environnement participent à ce système, et il est à souhaiter que d'autres provinces y prendront part.

Par le biais d'un autre système appelé RÉSEAU et centralisé à Ottawa, on peut puiser à même 200,000 résumés de rapports ayant trait à l'environnement et aux lois fédérales canadiennes ainsi que trouver les noms et numéros de téléphone de spécialistes en mesures d'urgence environnementales.

Des renseignements sont également disponibles sur les moyens d'identifier des produits chimiques inconnus et sur les précautions à prendre en matière de traitement et de nettoyage, grâce au système ENVIRON de l'organisme américain de la protection de l'environnement, à Washington.

Les postes terminaux, portatifs et fixes, permettant d'accéder à ces systèmes, sont déjà situés au Centre national d'urgence anti-pollution d'Environnement Canada, dans la ré-

gion de la capitale nationale, dans les bureaux régionaux du Service de la protection de l'environnement et, ailleurs au Canada, dans les bureaux d'urgence du ministère des Transports et dans plusieurs installations des compagnies pétrolières.

“Il est à espérer qu'à partir de maintenant, avec l'aide de l'entreprise privée et des autres ministères, nous serons en mesure de réagir plus rapidement et plus sciemment à la suite des accidents à l'environnement et ainsi en réduire les conséquences au minimum” a conclu M. Shaw.

Les femmes dans les Forces armées canadiennes

L'admission récente de 10 femmes à un cours de technicien en métallurgie à la base militaire de Borden, en Ontario, créa un précédent en ce qui concerne la situation de la femme dans les Forces armées. Leur acceptation à ce cours est un exemple de l'importance croissante qu'on accorde au rôle de la femme dans les Forces armées canadiennes.

Cependant ces femmes, toutes les diplômées de la base de Cornwallis en Nouvelle-Écosse, joueront vraiment un rôle de pionnières puisque jusqu'en 1960 la femme tenait une place très limitée au sein des Forces armées canadiennes.

En 1965, par exemple, le conseil de la Défense, à cause d'un changement dans la politique de la défense et de l'introduction d'équipement plus moderne, décrétait que les femmes feraient toujours partie des forces actives mais en nombre plus restreint (.8% du total des Forces armées). Ceci eut pour conséquence que, lors de l'unification des Forces en 1966, plusieurs unités féminines disparurent (WREN, CWAC et WD) sans pour autant changer la situation de la femme.

Influence de la Commission royale
En 1971, six recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme affectèrent les conditions de vie des femmes dans les Forces armées. Par la suite deux recommandations importantes furent adoptées:

– Augmenter le nombre de femmes dans les Forces armées afin d'atteindre en 1981 un total entre 8,000 et 10,000

(entre 8 et 10% du nombre total de militaires).

— N'imposer aucune limite aux types d'emplois accessibles aux femmes exceptés le service en mer ou des rôles de combattants dans des lieux très éloignés.

Le résultat ne se fit pas attendre et en mars 1974, on comptait déjà 2373 femmes dans les Forces armées (3% du nombre total qui est 81,000) dans une gamme de postes beaucoup plus étendue.

Pour n'en citer que quelques-uns, mentionnons que depuis 1971, des femmes officiers ont été nommées à des postes d'ingénieur en aéronautique, d'ingénieur en électroniques et communication, de dentistes, de contrôleurs de trafic aérien, de surveillants d'armement aérien, et d'avocats.

Les sous-officiers féminins ont, elles aussi, envahi de nouveaux champs d'action depuis 1971. Certaines d'entre elles sont devenues des techniciennes en photographie, des aides contrôleurs de trafic aérien, des prévôts, des chefs cuisinières, des techniciennes de moteurs d'avion, techniciennes de cellules d'avion, des techniciennes métallurges, des mécaniciennes et des techniciennes en finition. Donc aujourd'hui, 33 métiers sur 95 sont accessibles aux femmes.

Qualifications

Les qualifications exigées sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes, c'est-à-dire que les candidats(tes) doivent se situer entre 17 et 29 ans, ils(elles) doivent posséder au moins une huitième année (la moyenne d'années de scolarité pour les recrues de sexe féminin est de 11 années) et ils(elles) doivent satisfaire aux exigences des tests de sélection et des examens médicaux.

Toutefois pour s'inscrire à un poste d'officier, une femme doit posséder un

diplôme universitaire ou être infirmière licenciée et être âgée de moins de 35 ans. Elle doit aussi rencontrer les exigences des tests de sélection et être en bonne santé.

Les femmes faisant partie des Forces armées peuvent maintenant suivre des cours à l'université, aux frais du gouvernement, afin de devenir des professionnelles. Présentement 88 femmes sont inscrites à un des nombreux plans de formation universitaire disponibles.

Les femmes officiers peuvent participer au même titre que les hommes au cours de perfectionnement pour officiers. Ces cours sont donnés à l'école et au collège des Forces canadiennes. Elles sont choisies selon le même critère que leurs condisciples de l'autre sexe.

Les sous-officiers féminins supérieurs suivent les cours de qualifications pour adjudants.

Mise au point d'un nouveau haut fourneau perfectionné

Dans le but d'en arriver à une économie accrue d'énergie et à l'obtention d'un acier de qualité améliorée, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a mis au point un haut fourneau électrique à cuve, et a accordé un contrat à la société *Atlas Steel* de Welland pour l'adaptation de ce prototype à des emplois industriels.

Ce nouveau haut fourneau électrique à cuve, qui a été conçu principalement par MM. G.E. Viens, R.A. Campbell, B.N. Banks et G.V. Sirianni de la Direction des mines, comporte quatre avantages distincts sur les hauts fourneaux actuellement en usage:

1. L'une de ses caractéristiques les plus intéressantes est que l'utilisation d'un fourneau à cuve, comme traitement préliminaire de l'acier dans un haut fourneau électrique, rend possible l'usage des gaz qui en émanent, tout au long du processus de fusion, ce qui permet de réduire d'environ un tiers la dépense d'énergie.

2. Les gaz du fourneau électrique peuvent être accrus en y ajoutant un combustible fossile, comme le gaz naturel ou le pétrole, afin d'économiser plus d'énergie électrique, lorsque la chose est souhaitable. Le pourcentage de ce combustible peut varier pour profiter des changements dans les approvisionnements ou les prix de l'énergie

électrique et des combustibles fossiles.

3. La houille, meilleur marché et plus disponible, est la source de carbone qui convient le mieux pour ce genre de fourneau; elle donne un meilleur rendement que le coke, beaucoup plus cher, que requièrent les hauts fourneaux conventionnels.

4. Le nouveau haut fourneau à cuve sert de filtre pour les gaz émanant du fourneau électrique, en retenant la plus grande partie des vapeurs nocives, ce qui contribue à minimiser les problèmes de pollution qui sont souvent causés par la fusion des métaux.

Le but premier de ce projet, qui a été mis sur pied il y a une dizaine d'années, était la mise au point d'un procédé de fusion qui utiliserait du minerai de fer en boulettes comme matière première; ce procédé devait permettre une fusion économique grâce à de petits fourneaux, chose qui n'était pas possible avec les hauts fourneaux conventionnels. Ces petits fourneaux devaient être utilisés particulièrement dans certaines parties du Canada où sont situées de petites et moyennes aciéries, là où la densité de la population ne permettait pas l'installation de vastes complexes sidérurgiques.

Bien qu'au départ, le projet n'ait intéressé qu'une certaine partie de l'industrie, ce n'est qu'au cours des deux dernières années que l'on se mit à s'y intéresser vivement, probablement à cause de la rareté croissante et du prix élevé du métal usagé et de l'énergie, et aussi à cause de la prise de conscience collective relativement aux problèmes occasionnés par la pollution industrielle.

Cet intérêt accru, de la part de l'industrie envers le projet, a résulté en l'attribution d'un contrat évalué à \$303,314.00 à la société *Atlas Steel*, une filiale de la *Rio Algom Mines Limited*, pour la modification de l'un de ses hauts fourneaux; on le transformera en un haut fourneau électrique à cuve, lequel sera mis à l'essai pendant une période de six semaines afin de déterminer sa capacité de production. Ce haut fourneau aura une puissance six fois plus grande que celle du haut fourneau du laboratoire d'essai.

Le haut fourneau Atlas doit entrer en service vers la fin de cette année, et d'ici là, plusieurs autres essais seront faits à l'aide du haut fourneau de la Direction des mines, au cours de l'été.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.